

Bulletin Municipal TAGSDORF



Vue sur la forêt HEITHOLTZ depuis le chemin Schiffelacker

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 3
René DANESI : 50 années de vie publique	page 5
Réalisations illustrées de 2021 et 2022	page 7
Décisions diverses du Conseil municipal en 2021	page 11
Sept acquisitions foncières rurales et forestières par la commune	page 13
Participez à notre 1ère Journée Citoyenne	page 14
Du nouveau à l'Association Foncière	page 15
Onze autorisations d'urbanisme	page 16
Rénovation énergétique de votre maison	page 16
A la recherche d'un plan d'urbanisme	page 17
Organisation, effectifs et coût de l'école	page 18
L'école ne manque pas de projets	page 19
Les écoliers journalistes	page 21
Naissances, mariages, décès en 2021	page 23
Les grands anniversaires de 2021	page 24
Elections de 2022 et inscription sur les listes électorales	page 25
Les actions caritatives en 2021	page 26
Numéros et adresses utiles	page 26
Rapport d'activité 2021 des Sapeurs-Pompiers	page 27
Des bruits de voisinage très encadrés	page 28
Entretien et déneigement des trottoirs ; élagage des plantations le long des voies	page 29
Vos arbres, vos arbustes, vos haies, vos... voisins	page 31
Quand et comment contacter la Communauté de Communes Sundgau	page 32

LE MOT DU MAIRE



Mes chers concitoyens,

Après deux années particulièrement difficiles individuellement et collectivement, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2022 qui commence dans l'incertitude. Plus que jamais, j'ai une pensée particulière pour la santé de chacune et de chacun d'entre vous.

En ce début d'année, et malgré les malheurs des temps, on fait traditionnellement le bilan de l'année écoulée et on fait malgré tout des projets pour l'avenir.

Les réalisations de 2021 dans la commune, terminées ou en cours, sont illustrées dans ce bulletin :

- Divers travaux de finition, d'amélioration et de réparation de la voirie
- Rénovation de la passerelle sur le Thalbach rue principale
- Achat d'une saleuse en commun avec Heiwiller
- Diverses acquisitions foncières rurales
- Restauration de la petite chapelle rue de Hirsingue (2021-2022)
- Aménagement des chemins ruraux Bluamalahaag et Tiefgraben (2021-2022)
- Construction de la retenue des eaux boueuses rue de Hirsingue, par le Syndicat Mixte de l'III (2021-2022)

Les nouveaux travaux probables en 2022

En plus des 3 opérations à terminer (chapelle, chemins ruraux et retenue des eaux), nous pensons à :

- La réfection du mur du cimetière
- Une nouvelle série de travaux de finition, d'amélioration et de réparation de la voirie
- La peinture des boiseries des bâtiments de la paroisse, qui appartiennent aux communes de Tagsdorf, Heiwiller et Schwoben.

La Journée Citoyenne

La journée citoyenne permet aux hommes et aux femmes de bonne volonté qui habitent dans une commune de participer à la réalisation de divers petits travaux d'entretien. La date est fixée au Samedi 14 mai. Voir l'article qui y est consacré dans ce Bulletin.

Je remercie toutes celles et ceux qui donnent une partie de leur temps et leur énergie pour la vie de nos associations et de notre communauté villageoise.

Bonne lecture d'un Bulletin avec beaucoup d'articles très diversifiés.

Avec mes cordiales salutations,

Madeleine GOETZ



A propos des illuminations de Noël



Plusieurs personnes, et pas forcément celles qui avaient mis le plus d'illuminations chez elles, ont regretté le peu d'illuminations de Noël mises en place par la Commune. Pourquoi cela ?

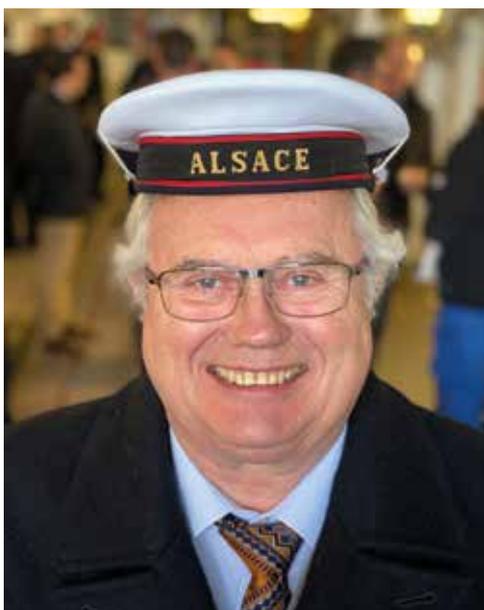
Les guirlandes du sapin mis sur la place du bas du village ont été volées en 2019 et 2020. J'ai donc décidé de ne plus mettre de sapin.

A peine mise en place, l'illumination pourtant en hauteur et vissée sur le candélabre devant l'église a été volée en décembre 2021. Restent les illuminations sur le pignon de la mairie, hors d'atteinte du ou des voleurs.

Rue principale, dans un jardin très bien décoré, on a volé le Père Noël et un cerf.

Je lance donc un appel à idées pour Noël 2022 : comment montrer dans l'espace public la joie de Noël sans faire le bonheur des voleurs et sans dépenser des fortunes ? Toutes les propositions seront les bienvenues. Merci d'avance.

RENE DANESI : 50 ANNEES DE VIE PUBLIQUE



Le 21 novembre 2019, René DANESI visite à Lorient la nouvelle frégate «ALSACE».

Lors du Conseil municipal du 11 avril 2021, Mme Madeleine GOETZ a félicité chaleureusement le conseiller municipal René DANESI pour ses 50 années de vie publique, rythmée par ses nombreuses responsabilités depuis sa 1^{ère} élection à l'âge de 24 ans.

TAGSDORF

Adjoint unique de 1971 à 1974

Maire de 1974 à 2017

Conseiller municipal depuis 2017

VALLEE de HUNDSBACH

Président fondateur du SIVOM, du District, de la Communauté des 12 communes de la Vallée de 1972 à 2014.

SUNDGAU

Président fondateur en 2009 du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) devenu Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) en 2014

HAUT-RHIN

Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin de 1995 à 2017

Président fondateur du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin de 1997 à 2017

ALSACE

Conseiller régional d'Alsace de 1982 à 1989

Vice-président du Conseil Régional d'Alsace de 1989 à 2014 (en charge de l'aide aux entreprises)

SENAT

Sénateur de 2014 à 2020. Membre de la Commission des affaires étrangères et de la Défense nationale.



Au cours de ses 50 années de vie publique M. René DANESI a été élu ou réélu 45 fois au suffrage universel direct ou indirect. Il totalise 180 années de mandats et de fonctions électives.

Mme le maire a remercié M. René DANESI pour son engagement, en particulier pour Tagsdorf et la Vallée de Hundsbach, qui ont été modernisées tout en préservant leur âme rurale

Elle a noté que la population de Tagsdorf s'est montrée reconnaissante en le réélisant en mars 2020 conseiller municipal pour un 9^{ème} mandat avec 87% des voix.

La République a également reconnu les mérites de M. René DANESI en le nommant successivement :

- Chevalier des Palmes Académiques en 1995
- Chevalier du Mérite Agricole (au titre du développement rural) en 1995
- Chevalier de la Légion d'Honneur en 2011

En sa qualité du président fondateur de l'Association pour la Rénovation de l'église Saint Blaise de Tagsdorf, M. René DANESI a reçu en 1993 la médaille de la Reconnaissance Diocésaine.

Mme Madeleine GOETZ a regretté que l'urgence sanitaire ne permette pas de célébrer ce jubilé, unique dans l'histoire de TAGSDORF, et elle lui a remis un panier garni au nom de la commune, sous les applaudissements du Conseil. M. René DANESI a remercié Mme le maire et le conseil municipal pour leur délicate attention. A leurs félicitations, il a associé son épouse Pascale, qui le soutient depuis 1967.

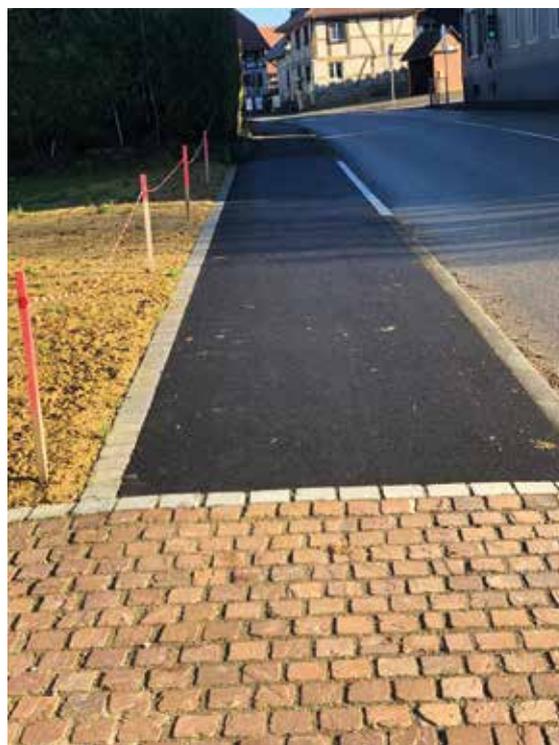
LES REALISATIONS ILLUSTRÉES DE 2021 et 2022

DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Comme l'année précédente, huit chantiers de finition, d'amélioration et de réparation de la voirie ont été réalisés en juillet 2021.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise TPS de Wittenheim pour un coût total de 47 948 euros. La TVA sera récupérée en 2022.

Il s'agit : de la pose de bordures entre le domaine public et le domaine privé de la commune, avec la réfection du trottoir, à l'angle des rues principale et du Stade, de la pose de macadam à l'accès du skate park et de la benne des déchets verts ; de la réfection du caniveau et du trottoir devant le n°11 de la rue du Stade ; du prolongement des 2 canalisations des eaux pluviales rue de Hirsingue ; de la purge d'un affaissement récurrent rue du chêne ; de la macadamisation de l'entrée du chemin rural Schiffelacker ; du reprofilage du chemin de l'église ; de la pose dans le béton de 11 nouveaux fourreaux pour des panneaux de signalisation amovibles.



RENOVATION DE LA PASSERELLE



Le bois de la passerelle sur le Thalbach, à côté du pont rue principale était antidérapant, mais il a mal vieilli.

Lors des vacances de Pâques, le platelage a été remplacé par du mélèze. Un éclairage de sécurité en leds a été mis en place. Les travaux ont été réalisés par les entreprises La Hardt Coté Jardin de Habsheim et Électricité DIESTCHY de Waldighoffen. Le coût total est de 13 681 euros. La TVA sera récupérée en 2022. Le Conseil Régional a versé une subvention de 5 333 euros.

ACHAT D'UNE SALEUSE AVEC HEIWILLER



Depuis les années 80 la commune a acquis une lame de chasse neige et M. René BOULANGER assure le déneigement de la voirie communale avec son tracteur. Les agents de la Communauté n'assurant plus le salage, complémentaire du déneigement, les communes de Tagsdorf et de Heiwiller ont décidé d'acheter et d'utiliser ensemble une saleuse portée par un tracteur. La saleuse peut contenir 500 litres de sel. Son coût total est de 3 229 euros. En fonction de la population, Tagsdorf a payé 64 % et Heiwiller 36 %. Une convention pour l'utilisation commune de la saleuse a été approuvée par les 2 conseils municipaux.

M. Ernest DIETSCH, ancien sapeur pompier professionnel de l'aéroport de Bâle-Mulhouse met à disposition son tracteur avec la saleuse portée durant tout l'hiver.

L'équipe des 4 conducteurs bénévoles de l'attelage, est constituée par MM Ernest DIETSCH et Alexandre OTT de Tagsdorf, M. Marc GRIENENBERGER et Mathieu GRIENENBERGER de Heiwiller. Qu'ils en soient remerciés !

ACQUISITIONS FONCIERES

Voir page 13 l'article « Sept acquisitions foncières rurales et forestières par la commune ».

RESTAURATION DE L'ORATOIRE

Sous la direction de M. Daniel MUNCK, architecte, la restauration de la petite chapelle rue de Hirsingue est presque terminée. Les travaux ont été réalisés par les entreprises ERSA BTP de Tagolsheim, PRACTH de Levoncourt et l'Atelier du fer de Feldbach.

Avant les travaux de finition à faire au printemps, le total des factures et honoraires s'élève à 21 070 euros. La TVA sera récupérée en 2022. Une subvention de 2 750 euros de la Collectivité Européenne d'Alsace est en cours de versement.



AMENAGEMENT DES CHEMINS RURAUX (2021-2022)



Depuis 2016, la Commune a reconstruit le pont sur le Wahlbach chemin d'Obermorschwiller, rénové le pont sur le Wahlbach chemin de Rantzwiller, aménagé les chemins ruraux Heidweg, Vogelherd, Merschen, Illbergmatten et Schiffelacker. Le budget de 2021 prévoyait d'aménager les chemins Tiefgraben et Bluamalahaag, qui partent à droite et à gauche du chemin rural de Hirsingue, dans sa partie moyenne et haute. Mais la subvention de 20 % de l'Etat n'a été notifiée que début novembre. A peine commencés, les travaux ont été interrompus par les intempéries. L'entreprise Rokemann les reprendra dès que possible.

Le bilan financier sera donné dans le prochain bulletin.

Pour 2022, le maire envisage de demander une subvention au Préfet pour l'aménagement du chemin rural Elsberg, qui part du côté gauche dans la montée de la RD419 vers Bâle.

RETENUE DES EAUX BOUEUSES(2021-2022)

Le bassin de rétention des eaux boueuses d'orage rue de Hirsingue, derrière la petite chapelle, a été détaillé dans le Bulletin municipal de janvier 2021. Il protégera les maisons rue de Belfort à Tagsdorf et rue de Bâle à Emlingen. Les travaux sont conçus et réalisés par le Syndicat Mixte de l'III. L'ouvrage sera sur des terrains achetés par la commune de Tagsdorf, avec l'aide de la commune d'Emlingen.

Les travaux ont commencé par la construction de la tour de vidange cet été. Ils ont continué de mi-octobre à mi-décembre par l'arrivée et le compactage de l'ordre de 12 000 m³ de terre. La pluie a interrompu le chantier. Les travaux restants reprendront dès que possible et dureront encore plusieurs semaines, jusque et y compris l'enherbement de la retenue.

La retenue pourra stocker 11 300 m³ d'eaux boueuses. Celles-ci se déverseront progressivement dans le fossé, en passant par les vannes de la tour de vidange.



La tour de vidange en construction

La sortie des eaux du bassin tient évidemment compte du diamètre de 600 mm de la canalisation des eaux pluviales existante en aval, rue de Belfort à Tagsdorf et rue de Bâle à Emlingen. A titre de précaution, un déversoir pour l'orage dit millénaire, a été mis en place en direction du chemin rural de Hirsingue. Le bilan financier sera donné dans le prochain Bulletin.

La commune remercie les habitants de la rue de Hirsingue pour leur coopération, car la noria des camions et des tracteurs transportant la terre représente pour eux de grandes nuisances.

REFECTION D'UN MUR DU CIMETIERE

Déjà reportée, cette réfection est en tête des nouveaux chantiers de 2022.

RENOVATION DE LA PEINTURE DES BATIMENTS DE LA PAROISSE

La boiserie du presbytère, de sa remise et de l'église a été repeinte en 2008. La peinture des murs est bien plus ancienne. La concertation est en cours entre les communes de Tagsdorf, Heiwiller et Schwoben pour une tranche de travaux, si possible dès 2022.



DECISIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2021

En plus des différents points traités dans les articles de ce Bulletin, le Conseil Municipal a délibéré sur d'autres sujets qui peuvent vous intéresser.

14 février 2021

- **Adoption du Compte Administratif de 2020**, c'est-à-dire examen de toutes les dépenses et de toutes les recettes faites par le maire entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020.

Le compte administratif se solde par un excédent de 158 171 euros.

11 avril 2021

- **Vote des taux communaux d'imposition pour 2021**

Après les réformes sur la taxe professionnelle et la taxe d'habitation, le conseil municipal vote seulement les taux de la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

A partir de 2021, la taxe foncière sur le bâti du Département est automatiquement transférée aux communes. En conséquence le taux communal augmente d'autant. C'est ainsi qu'à Tagsdorf il passe de 14.22 à 27.39 %, sans dépense supplémentaire pour le propriétaire et contribuable. Le taux communal sur le foncier non bâti reste à 88.17 % (même taux depuis 2017).

- **Adoption du budget de 2021**

Le budget est voté en équilibre comme suit :

• Fonctionnement	386 771,24 €
• Investissement	188 300,42 €
• TOTAL	575 071.66 €



A noter que sur les 575 071 €, la fiscalité directe communale ne représente que 119 351€.

- **Régularisation du parking devant le presbytère**

Le Conseil décide de détacher le parking et l'entrée du presbytère de la grande parcelle mère, puis d'intégrer le parking et l'entrée dans la voirie « Rue de l'église »

- **Transfert à la Communauté Sundgau de la compétence** «Organisation des services de transport à la demande, de mobilités actives, de voiture partagée et de mobilité solidaire »
- **Subvention exceptionnelle** de 1 000 euros votée pour la restauration de la Cathédrale Notre Dame de Paris

10 juin 2021

- **Exonération de la taxe foncière sur les habitations nouvelles**
L'exonération sur 2 ans est ramenée à 40%
- **Avis très défavorable est donné au Plan de gestion des Risques Inondations** élaboré à l'échelle du Bassin versant Rhin-Meuse
- **Le prochain recensement de la population** est reporté de janvier 2022 à janvier 2023.

29 juillet 2021

- **Exposé sur le Football Club de Tagsdorf** par sa présidente Mme Christelle OTT-DIETSCH, conseillère municipale.



29 septembre 2021

- **Mise à disposition de terres arables** (champs) à titre précaire du 11 novembre 2021 au 10 novembre 2022 à la SCEA Boulanger et à M. Broglé Christian

13 décembre 2021

- **Mise à disposition de terres arables** (champs) à titre précaire à M. Aimé Litzler (parcelle achetée à la commune de Schwoben).
- **Approbation de la facture** de 1700 euros de la Ferme Adam pour les paniers garnis remis aux Aînés, en remplacement du déjeuner de Noël.
- **Rapports annuels 2020** des structures intercommunales.
Le Conseil municipal prend acte de la communication des rapports d'activités annuels de la Communauté de Communes Sundgau (activité générale ; eau et assainissement ; déchets) et du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

Le compte-rendu du Conseil municipal est affiché dans les panneaux d'information sur la place de la mairie. Vous pouvez en demander une copie à la secrétaire de mairie.

SEPT ACQUISITIONS FONCIERES RURALES ET FORESTIERES PAR LA COMMUNE

La Municipalité mène une politique foncière active depuis plusieurs années, en même temps qu'elle aménage le réseau des chemins et des fossés pour l'adapter à l'évolution des cultures et ... de la météo. Ces opérations foncières de taille diverse nécessitent beaucoup de temps et un suivi rigoureux : négociations avec les propriétaires, géomètres, notaires.

Mais quand le Livre foncier et le cadastre ont bien enregistré les évolutions sur le terrain, la commune ne pourra plus être mise sous pression.

Voici les opérations de 2020 et 2021 :

Acquisition et échange de parcelles pour la construction d'une retenue des eaux boueuses chemin de Hirsingue

Propriétaires- vendeurs : MM. Robert BIECHLIN (locataire M. Daniel OCHSENBEIN), Christian BROGLE et René MARCK.

Prix d'achat : 100 € l'are. Surface achetée : 70 ares 7 ca

Acquisition du fossé Vor der Heid

Propriétaires – vendeurs : Mme Dietsch – Gutknecht Marie Jeanne, M. et Mme Minery, M. et Mme Lang

Prix d'achat : 100 € l'are. Surface 7 ares 22 ca.

Acquisition d'une parcelle forestière riveraine du chemin rural Schiffelacker

Propriétaire – venderesse : Mme Geneviève Hartmann

Prix d'achat : 900 €. Surface 12 ares 11 ca

Acquisition d'une parcelle forestière au lieudit Dreibueckel

Propriétaires – vendeurs : M. Lucien GSCHWIND et son épouse

Prix d'achat 550 €. Surface 13 ares 50 ca

Acquisition d'une parcelle agricole au lieudit Oben am Bueregarten

Propriétaire – vendeur : Commune de Schwoben

Prix d'achat : 65 € l'are. Surface 21 ares 44 ca



Vue sur la forêt Dreibueckel depuis le chemin Schiffelacker

Acquisition de la forêt au lieudit Am Rain

Propriétaires – vendeurs : M. Jean-Paul Gerteis, M. Gerteis Georges et les héritiers de M. Schurr Léon

Prix d'achat : 4 500 euros. Surface 54 ares 42 ca

Acquisition d'une parcelle-fossé au lieudit Tiefgraben

Propriétaires – vendeurs : Mme Alice Muller-Frantz, M. Jacques Muller, Mme Doris Muller, Mme Catherine Muller et Mme Stéphanie Muller.

Prix d'achat : 100 € l'are. Surface 3 ares 24 ca.

On peut constater que ces différentes opérations foncières ont nécessité l'accord de nombreux propriétaires. La commune les remercie pour leur coopération.

A ces 7 opérations s'ajoute le transfert par l'Association Foncière de Remembrement à la Commune de 2 fossés et de 4 chemins d'exploitation non utilisés, aux lieux dits HOFACKER, ELSBERG, TIEFGRABEN et AM RAIN.

A charge pour la commune d'entretenir les 2 fossés et de clarifier la destination des 4 chemins, ce qui a été fait à ce jour pour 3 d'entre eux.



PARTICIPEZ A NOTRE PREMIERE JOURNEE CITOYENNE

L'idée de la Journée Citoyenne revient au maire de Berrwiller, M. Fabian JORDAN qui l'a expérimenté dans sa commune de 1 200 habitants.

Au cours des dernières années la Journée Citoyenne s'est répandue en Alsace, puis dans tout le pays. De quoi s'agit-il ?

De donner l'occasion aux habitants de bonne volonté du village de consacrer quelques heures au bien commun en faisant des petits travaux d'entretien, avant de se retrouver en fin de matinée autour d'une grillade conviviale.

La Journée Citoyenne est fixée au samedi matin 14 mai 2022

Pour prioriser les travaux ; pour se procurer les équipements, les outils et les fournitures nécessaires ; pour préparer la partie conviviale, le conseil municipal a décidé le 14 décembre de mettre en place un comité de pilotage technique.

Animé par Mme le maire, ce comité est composé de MM Richard VONAU, René BOULANGER, Alexandre OTT, Vincent WIRTH, Ernest DIETSCH et Hubert GOETZ, ainsi que Mmes Christelle OTT et Céline OTT.

La population de Tagsdorf sera informée des travaux proposés et sera appelée à s'inscrire à la Journée Citoyenne. Au-delà des travaux d'entretien, la Journée Citoyenne a pour objectif de mieux se connaître et de développer le sentiment d'appartenance au village.

DU NOUVEAU A L'ASSOCIATION FONCIERE

Après le remembrement des terres agricoles, terminé fin 1982, tous les propriétaires des terres remembrées ont été obligatoirement regroupés dans une Association Foncière. Cette Association doit prendre en charge l'aménagement et l'entretien des fossés et des chemins qui lui appartiennent. Pour financer ses dépenses, l'Association Foncière encaisse chaque année auprès des propriétaires fonciers concernés une cotisation calculée par hectare (14 € Hors Taxes en 2020; inchangée depuis 2002).

Le 28 mai 2021 le nouveau Bureau de l'Association Foncière a été installé pour 6 ans. Le conseil municipal a désigné la moitié des membres du Bureau (soit 3 titulaires et 2 suppléants) pris parmi les propriétaires fonciers. La Chambre d'agriculture a désigné l'autre moitié des membres du Bureau pris parmi les agriculteurs actifs ou retraités. Le maire est membre de droit du Bureau. Le Bureau doit avoir des membres qui habitent dans d'autres villages que Tagsdorf.

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Président : M. René DANESI

Vice-Président :

M. René BOULANGER

Secrétaire :

Mme Berthe Muller-Stoecklin

Membre de droit :

Mme Madeleine GOETZ

Autres membres titulaires :

M. Joseph HERZOG de Tagsdorf,

M. Aimé DIEBOLT de Tagsdorf,

M. Jean-Louis BISCH d'Emlingen



Membres suppléants : Mme Joëlle RUEHER-MEYER de Helfrantzkirch, M. Raphaël OTT de Berentzwiller, M. Joseph HELL de Schwoben, M. Christian BROGLE de Wittersdorf.

Le budget annuel de l'Association Foncière est modeste : 9 710 euros en 2020. En effet, notre ban est petit et la cotisation d'ue à l'Association Foncière est annuellement de l'ordre de 2 800 euros. En conséquence l'Association Foncière transfère régulièrement à la commune des chemins et des fossés qu'elle n'est pas en mesure d'aménager ou d'entretenir.

Actuellement l'Association Foncière est propriétaire de 7 chemins d'exploitation agricole qui totalisent 2 055 mètres et de 7 fossés qui totalisent 2 615 mètres.

La commune est propriétaire de tous les chemins ruraux importants, c'est-à-dire 25 chemins qui totalisent 10 095 mètres.

Les 3 ou 4 chemins qui restent à aménager le seront dans les 2 ou 3 années à venir. Pour une surface du ban réduite à 250 hectares, la commune et l'Association foncière ont à entretenir plus que 12 kilomètres de chemins. Ce qui est énorme.

ONZE AUTORISATIONS D'URBANISME

5 permis de construire pour une maison neuve

- 19 juillet M. Eric Studer et Mme Anne-Laure Boulanger, 20 rue de Hirsingue
- 15 novembre M. et Mme WIRTH Vincent et Caroline, 4B rue de Bâle
- 6 décembre M. Stéphane SUT, Lotissement au 10 rue principale
- 6 décembre M. Florian FOLZER, Lotissement au 10 rue principale
- 13 décembre M. Romain DORIOT et Mme Marzena WOZNIAK
Lotissement au 10 rue principale

6 autorisations diverses

- 2 juillet M. Hubert GOETZ, 4 rue de l'école.
Panneaux photovoltaïques
- 19 juillet M. Alexandre STIEDEL, 2C rue de Bâle.
Panneaux photovoltaïques
- 19 juillet M. Florian LOPEZ, 21 rue principale. Rénovation d'une maison
- 18 octobre M. Pierre Henri KRAUSE
4 rue d'Obermorschwiller, Rénovation-extension d'une maison
- 18 octobre M. Sébastien DA GAI, 2B rue de Bâle. Construction d'une piscine
- 3 décembre M. Cédric KOENIG, 1 Dorfmatte Weg. Construction d'un hangar



RENOVATION ENERGETIQUE DE VOTRE MAISON

M. Nicolas JANDER, maire d'Altkirch et président du PAYS Du SUNDGAU, a mis en place un Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE).

Depuis 2021 et pendant 3 ans, un animateur accompagnera gratuitement les propriétaires intéressés par la rénovation énergétique de leur maison ou de leur entreprise du tertiaire.

Le Conseil sera neutre et objectif. Il concernera le choix des matériaux, les aides disponibles et les démarches administratives.

Vous pouvez vous adresser au Pays du Sundgau soit par téléphone au 03.89.25.96.68 soit par courriel à conseiller.renovation@pays-sundgau.fr

A LA RECHERCHE D'UN PLAN D'URBANISME

La commune de Tagsdorf a engagé la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 3 décembre 2015.

Mais la loi a fait obligation aux communes de transférer leur compétence « Urbanisme » à la Communauté de Communes Sundgau (CCS). De par la loi, la CCS avait jusqu'au 31 décembre 2021 pour terminer les PLU en cours d'élaboration transférés par les communes.

Cela n'a pas été fait pour le PLU de Tagsdorf. Pourquoi ?

Ce n'est pas faute de temps. En effet, après le transfert délibéré le 7 mars 2017, le conseil municipal a donné son avis le 8 novembre 2018 sur le projet de règlement écrit et les cartes associées et il a donné le 30 septembre 2019 son avis final sur le projet du PLU, notamment les zones à ouvrir à l'urbanisation.

Du 30 septembre 2019 au 31 décembre 2021, la CCS devait franchir les étapes suivantes du PLU : la réunion des personnes publiques associées (Etat, Chambre d'Agriculture, etc), la concertation publique, l'arrêt du PLU par le président de la CCS, la consultation officielle des services, l'enquête publique, l'approbation finale par le Préfet.

Ces étapes n'ont pas été franchies à cause de la COVID et de l'obligation pour la CCS d'enclencher la procédure d'un Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui recouvre la totalité de son territoire, de la frontière suisse aux portes de Mulhouse.



Le conseil municipal du 29 juillet 2021 a pris acte de la non-réalisation du PLU de Tagsdorf et il s'est engagé dans la nouvelle démarche du PLUI.

Le conseil municipal du 13 décembre 2021 a été informé qu'il y aura finalement 4 PLUI sur le territoire de la CCS, à savoir : le PLUI Nord (c'est-à-dire Illfurth) avec 9 communes ; le PLUI ALTKIRCH élargi à toute la Vallée de Hundsbach avec 19 communes ; le PLUI Centre (autour de Waldighoffen) avec 12 communes et le PLUI Montagne (c'est-à-dire le Jura Alsacien) avec 24 communes.

A noter que dans notre Vallée il n'y a que deux communes avec un PLU, à savoir Hausgauen et Schwoben. Un groupe de travail spécifique à la Vallée sera mis en place. Les 4 PLUI devraient être terminés avant les élections municipales de mars 2026. La diminution des surfaces constructibles imposée par l'Etat au nom de la préservation des terres agricoles, sera au centre des discussions. Ce sera une question vitale pour Tagsdorf dont la population est passée de 334 habitants en 2011 à 300 habitants en 2021.

ORGANISATION, EFFECTIFS ET COUT DE L'ECOLE

Le Bulletin municipal édité il y a un an vous l'avait annoncé : le projet de regroupement pédagogique concentré avec la construction d'un ensemble « maternelle, primaire et périscolaire » sur l'ancien terrain de football rue du Stade à Tagsdorf, a été mis en échec.

Depuis la rentrée de 2020, les 6 communes de la basse vallée organisent un regroupement annuel avec des conventions annuelles. Tous les enfants, y compris ceux de Wittersdorf vont à la maternelle d'Emlingen. Les écoliers du primaire sont répartis entre les écoles de Obermorschwiller, Tagsdorf et Wittersdorf.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les effectifs et la répartition sont les suivants :

- Ecole maternelle d'Emlingen : 51 enfants, dont 15 de Tagsdorf Heiwiller Schwoben
- Cours préparatoire à Obermorschwiller : 17 écoliers dont 5 de Tagsdorf Heiwiller Schwoben
- Cours élémentaire et cours moyen à Tagsdorf : 43 écoliers, dont 20 écoliers de Tagsdorf Heiwiller Schwoben, 12 d'Obermorschwiller et 11 qui viennent de 9 autres communes.

Pour le primaire il y a donc 1 classe à Obermorschwiller, 2 classes à Wittersdorf et 2 classes à Tagsdorf.



Le ramassage des écoliers et le périscolaire nécessitent la circulation de 2 autobus. Grâce au travail remarquable de Mme Isabelle STEFFAN, maire d'Emlingen et présidente du Syndicat Scolaire d'Emlingen, sur les horaires des autobus et des écoles, il n'y a plus besoin de la surveillance dans la cour d'école de Tagsdorf avant et après l'ouverture des classes.

Par contre les parents d'élèves ne peuvent plus stationner sur la place de la mairie en dehors des emplacements délimités. Des panneaux ont été mis en place à cet effet.

Dans le cadre du conventionnement entre les 6 communes pour les classes du primaire, chaque commune finance le fonctionnement et les investissements de son école sans tenir compte qui la fréquente. En conséquence Tagsdorf, Heiwiller et Schwoben financent l'école de Tagsdorf comme cela a toujours été le cas.

C'est ainsi que les 3 communes ont acheté début 2021 un nouveau photocopieur pour l'école (4 113 euros) et qu'en fin d'année elles ont équipé les classes de capteurs de CO2 avec leds (pour permettre aux enseignantes d'aérer les salles à bon escient dans la lutte contre la Covid).



Un capteur de CO2

Par contre la maternelle est financée par le Syndicat scolaire d'Emlingen et par Wittersdorf. Les affaires scolaires occupent une bonne place dans le budget communal.

C'est ainsi que la commune de Tagsdorf a dépensé en 2021 pour :

- La maternelle : 28 857 euros (actuellement 8 enfants de Tagsdorf)
 - L'école primaire : 14 156 euros
 - Le collège : 6 738 euros
- Soit un total de 49 751 euros**

L'ÉCOLE NE MANQUE PAS DE PROJETS

Bien que le Ministre de l'Éducation Nationale prône depuis 4 ans le retour aux fondamentaux, à savoir la lecture, l'écriture et le calcul, son ministère et par conséquent les enseignants prévoient de nombreuses activités d'éveil, regroupées dans des « projets d'école » et des « projets de classe ». Nos écoles participent volontiers à ce mouvement. Il a donc paru utile au Conseil Municipal du 13 décembre 2021 d'en avoir une vue d'ensemble.

Car ces innovations pédagogiques foisonnantes ont aussi un coût, qui s'ajoute au coût de fonctionnement de nos écoles.

L'école de Tagsdorf a un projet d'école « Protection de la Nature ».

D'où un projet de classe « Autour de la mare de Schwoben » en cours d'élaboration avec la Maison de la Nature d'Altenach qui interviendrait pendant 3 séances. La directrice prévoit un financement par le ministère (CE1 et CE2) et par l'Agence de l'Eau (CM1 - CM2).

D'où un projet de classe « Pommé d'habitude » en cours d'élaboration avec la Maison de la Nature qui interviendrait également.

Le Verger de Mathilde serait au centre de ce projet. Son coût est de 2 400 euros, pour les 2 classes, somme à prévoir au budget primitif de 2022, avec une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace de 1 200 euros. Les 1 200 euros restants sont à répartir entre les 3 communes selon les pourcentages habituels.



Par ailleurs, dans le cadre du « Parcours d'Education Artistique et Culturel », les écoliers sont allés à Mulhouse, au Théâtre de la Sinne le 19 octobre et à la Filature le 15 novembre. Ils étaient au cinéma à Altkirch le 7 décembre et y retourneront en mars et en juin.

Pour les nourritures plus terre à terre, l'école participe depuis plusieurs années à la semaine du goût, et donc de la cuisine, qui a lieu en octobre (réalisation d'un menu équilibré, travail sur les familles de fromage, travail sur les besoins alimentaires, réalisation en classe par les CM1 - CM2 d'un taboulé aux herbes...).

L'école bénéficie aussi traditionnellement de l'intervention d'un gendarme pendant une demi-journée pour l'éducation à la sécurité routière.

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, les 2 classes iront à la piscine de Tagsheim les lundis après-midi du 3 janvier au 28 mars 2022, soit 11 séances de natation qui dureront de 14h30 à 15h20.

Le projet de classe de découverte « Du Sundgau au Briançonnais »

L'Association Culture et Solidarité a élaboré dès 2019 un projet de déplacement des élèves de CM1-CM2 des écoles de la Basse vallée de Hundsbach. Ce projet a été conçu suite à la création par l'Association du Chemin de mémoire « Bataille du 19 août 1914 ».

La commune de Tagsdorf a versé une subvention de 516 euros dès 2019.

Initialement prévue en mars 2020 et en mars 2021, le déplacement a été reporté en raison de la COVID. Ce déplacement des 40 CM1-CM2 des écoles de Tagsdorf et de Wittersdorf, est maintenant prévu du dimanche 6 au samedi 12 mars 2022. Ce sera sous forme de classe de découverte.

Le projet artistique du Syndicat scolaire d'Emlingen

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) s'appuie sur les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les pratiques artistiques. L'objectif du Ministère est que 100 % des élèves bénéficient d'ici 2022 d'un parcours cohérent, de l'entrée à la maternelle à 3 ans jusqu'à l'octroi à 18 ans du Pass Culture. Dans le cadre de ce PEAC, le comité directeur du Syndicat scolaire d'Emlingen réuni le 19 octobre dernier, a donné son accord pour la participation de l'école maternelle et des écoles élémentaires de la basse Vallée de Hundsbach à un projet artistique animé par l'artiste plasticienne Anne Zimmermann et les enseignantes. Chaque enfant réalisera deux objets en volume qui seront façonnés en céramique puis émaillés. Le projet sera concrétisé d'ici la fin de cette année scolaire. Le coût du projet est estimé à 4 400 euros, qui seront inscrits au budget primitif 2022 du Syndicat.



Détail de la fresque en céramique d'Anne Zimmermann sous le préau de l'école de Tagsdorf

LES ECOLIERS - JOURNALISTES

Pink Shirt Day

Le mardi 16 novembre 2021 nous avons participé au «Pink Shirt Day» pour montrer qu'on a le droit de s'habiller en rose. Le rose n'est pas que pour les filles. Les garçons peuvent s'habiller en rose ! Nous nous battons contre le harcèlement pour que chaque enfant se sente heureux et tranquille !

Les CM1-CM2

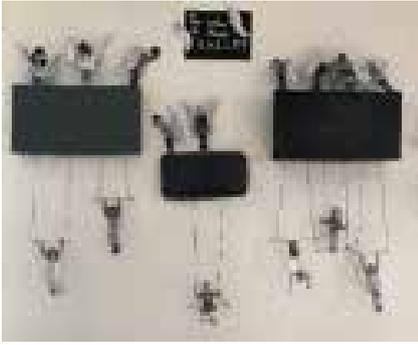


Les messages clairs

A l'école nous apprenons à réaliser des messages clairs. C'est dire clairement les choses si quelqu'un nous embête souvent. Il faut être calme pour le dire, il faut suivre plusieurs étapes pour que la personne comprenne et arrête de nous embêter.

1. J'ai besoin de te dire quelque chose d'important
2. Quand tu...
(j'explique ce qui m'embête)
3. Je me sens...
(j'explique ce que je ressens)
4. Je voudrais... (J'explique clairement ma demande)
5. As tu bien compris?

Les CM1-CM2



Nos collages et notre montage pour nous transformer en anges et en trapézistes

Lundi 15 novembre 2021, nous sommes allés à la Filature, à Mulhouse. On a vu un ballet, c'est un spectacle de danse. Son titre c'est « **Les ailes du désir** ».

L'histoire se passe dans la ville de Berlin en Allemagne. Le ballet montre le ciel où vivent des anges. Ils sont éternels et veillent sur les habitants de la ville. Les enfants peuvent sentir la présence des anges mais les adultes ne les voient pas.

Damiel est un ange. Un jour, il tombe amoureux de Marion, une trapéziste. Il coupe ses ailes d'ange pour devenir humain et rejoindre son amour sur Terre.

En classe on a fabriqué un décor avec des boîtes comme dans le ballet et on s'est représentés en anges qui surveillent la ville ou en trapézistes.

Les CE1-CE2

Mardi 19 octobre 2021, nous sommes allés au théâtre de la Sinne, à Mulhouse pour voir la pièce de théâtre « **Le Petit Chaperon Louche** ». C'est une version différente du Petit Chaperon Rouge.

Le loup est un vagabond qui vit dans les bois. Il tombe amoureux de Charlotte, le Petit Chaperon Louche. La grand-mère de Charlotte est très effrayante, elle a envoyé le père du loup en prison et prévient un chasseur pour se débarrasser du loup. Heureusement que ce chasseur est un ancien loup. Il permet au loup de revoir une dernière fois Charlotte. A la fin de la pièce, le loup est renvoyé dans le pays des loups.

La pièce est drôle, la fin est triste. Elle fait aussi un peu peur.



Le Petit Chaperon Louche, sa poupée Cerisette, le chasseur et le loup

Mardi 7 décembre 2021, nous sommes allés au cinéma Le Palace d'Altkirch voir le dessin animé d'animation « **Le garçon et le monde** ».

C'est l'histoire d'un petit garçon. Un jour, son papa part en train avec sa valise. Le petit garçon décide de partir à sa recherche. Il traverse la jungle, des campagnes et des villes pour le retrouver. A la fin le petit garçon est devenu grand. Il n'y a pas de paroles dans ce dessin animé.



Le petit garçon passe par la campagne.

Les bruitages sont faits par un groupe de percussionnistes. Ils font des bruitages avec leur voix et leur corps. Ce sont des percussions corporelles.

La musique du film a été composée et est interprétée par un rappeur brésilien qui s'appelle Emicida. La musique est belle.

Les CE1-CE2.

ETAT CIVIL DE 2021

Naissances :

Le 24 mars 2021 :

Lucas KOENIG, de Laetitia et Cédric KOENIG, 1 Dorfmatteweg

Le 22 avril 2021

Charlotte PFLIMLIN SCHWOB, de Elodie PFLIMLIN et Steve SCHWOB, 4A rue de Belfort

Mariage : Le 17 juillet 2021 : Josuha FELLET et Valentine DIETSCH, conseillère municipale de Tagsdorf

Décès : Le 7 octobre 2021 :
Berthe DIETSCH, née MUNCK

Le 18 octobre 2021 :
Hélène HABERMACHER, née CAYOT

Madame Hélène HABERMACHER née CAYOT nous a quittés le 18 octobre 2021, quelques semaines avant son 100^{ème} anniversaire.

Elle a grandi, travaillé et résidé à Tagsdorf jusqu'à son départ à la maison de retraite. Elle était veuve de M. René HABERMACHER, maire de Tagsdorf de 1959 à 1971. Elle a longtemps tenu le commerce de la boucherie-charcuterie familiale sur la place du « bas village ».

Membre fondatrice en 1978 de l'Association pour la rénovation de l'église, elle a accepté la fonction très prenante de trésorière. En effet, l'association a organisé de multiples activités jusqu'en 1995 : quêtes, fêtes et kermesses autour du 14 juillet, concours de belote de la Saint-Etienne, concerts de chant choral et d'orgue à l'église...

Son engagement de longue durée dans la vie de la paroisse a été reconnu par l'Archevêque, qui lui a remis la médaille de la Reconnaissance Diocésaine en 1993. Nous garderons de Mme Hélène HABERMACHER un souvenir reconnaissant.



GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2021

- **M. Gérard RISS**, domicilié 1 rue du chêne, a fêté ses 85 ans le 11 janvier



- **M. Jean GREINER**, domicilié 3 rue de l'école a fêté ses 85 ans le 12 juin



- **Mme Suzanne ENDERLIN**, domiciliée 1 rue de Hirsingue a fêté ses 80 ans le 1^{er} septembre



ELECTIONS EN 2022 ET INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 10 et 24 avril.

L'élection des députés aura lieu les dimanches 12 et 19 juin.

Tout électeur peut s'inscrire sur la liste électorale de Tagsdorf jusqu'au 2 mars 2022. A noter que chaque jeune français qui devient majeur est inscrit d'office.

Comment s'inscrire ?

- a) A la mairie (amener la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- b) Par internet sur le site : www.service-public.fr

SOLIDARITE



Vente de brioches

Mesdames Sylvie COURBET, Elisabeth FREY, Valentine DIETSCH, Laetitia KOENIG et Christelle OTT ont vendu des brioches pour l'Association des Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales de Hirsingue (APEI) du 7 au 12 septembre.

La vente 2021 a rapporté 586 € (113 brioches).

Quête pour la Ligue contre le cancer

A cause du confinement, cette quête n'a pas été faite en porte à porte en 2021. Les donateurs pouvaient remettre leur don en septembre anonymement à la mairie ou l'envoyer directement au siège de la ligue à Colmar ou faire un don en ligne.



DONS de sang : Prochaines collectes



- Vendredi 28 janvier à Wittersdorf
- Mardi 12 avril à Obermorschwiller
- Mercredi 13 juillet à Wittersdorf
- Mercredi 14 septembre à Heiwiller
- Mardi 29 novembre à Obermorschwiller

Président de l'Amicale des Donneurs de sang Bénévoles de Tagsdorf-Heiwiller-Schwoben : M. Yann PASEK, 4 rue du Ruisseau à Heiwiller au 03.89.07.40.42

Le maire et le Conseil municipal remercient toutes les personnes qui participent aux actions de solidarité d'une façon ou d'une autre.

NUMEROS UTILES

POMPIERS 18

SAMU 15

Gendarmerie 03.89.88.55.55 (ALTKIRCH)

Brigade Verte 03.89.74.84.04 (SOULTZ)

Sous-préfecture 03.89.08.94.40 Courriel : sp-altkirch@haut-rhin.gouv.fr

Mairie d'Altkirch pour la Carte nationale d'identité et le passeport

Téléphone : 03.89.40.00.04 ; Site internet : www.altkirch-alsace.fr

Mairie de TAGSDORF :

Téléphone 03.89.07.86.93 ; Courriel : mairie.tagsdorf@wanadoo.fr

RAPPORT D'ACTIVITE DES SAPEURS-POMPIERS

L'année 2021 a été un peu plus calme que les précédentes.

Le Centre de première intervention du Bas Thalbach a été sollicité à 68 reprises, avec la répartition géographique suivante :

Wittersdorf : 28

Heiwiller : 8

Tagsdorf : 12

Schwoben : 8

Emlingen : 11

Walheim : 1

Bien que les Sapeurs-Pompiers soient peu disponibles en journée, le Centre du Bas Thalbach totalise 48 interventions assurées.

Sur les 68 sollicitations, 56 ont été pour du secours d'urgence à la personne, 8 pour des interventions diverses et 4 pour de l'incendie.

*Adjudant-chef Laurent Gumy
Chef de Corps*



LE MOT DU PRESIDENT DU SIVU

J'aimerais tout d'abord commencer par remercier nos pompiers volontaires pour leur engagement et le temps qu'ils consacrent aux interventions et manœuvres tout au long de l'année. Un temps qui impacte la vie personnelle et familiale, nous en avons conscience !

Leurs interventions concernent le plus souvent l'aide à la personne. Les pompiers sont le premier maillon d'une chaîne indispensable à la société. Nous savons tous l'importance de la rapidité d'intervention en cas d'arrêt cardiaque, par exemple.

Aujourd'hui, nos pompiers ont vraiment besoin de vous. Ils ont un besoin vital de nouvelles recrues pour l'avenir du Corps. Des personnes motivées et volontaires.

Révélez le sapeur-pompier volontaire qui est en vous.

Je vous souhaite une bonne santé, surtout en cette période difficile pour tous

Jean-François FOERNBACHER

DES BRUITS DE VOISINAGE TRES ENCADRES

Les gens sont de plus en plus sensibles aux bruits causés par le voisinage, même lointain. Les maires de Tagsdorf, Heiwiller et Schwoben ont décidé d'annuler leurs arrêtés sur ces bruits et de prendre chacun un arrêté type élaboré ensemble. Cet arrêté ne concerne ni les entreprises du bâtiment ou des travaux publics, ni les agriculteurs, ni le tapage nocturne qui est déjà interdit, ni les animaux.

Cet arrêté concerne le bruit fait par un particulier qui utilise, par exemple, un marteau piqueur, une bétonnière, une scie, une tronçonneuse, une tondeuse, etc. Cet arrêté concerne aussi les pétards et les feux d'artifice.

Ces activités bruyantes ne sont autorisées que certains jours et à certaines heures. Bien entendu, elles doivent rester dans les limites d'intensité, de durée et de répétition qui ne les transforment pas en tapage diurne, qui existe aussi, mais relève de l'appréciation du juge.

Voici donc les principaux extraits de l'arrêté municipal n°7-2021 pris par le maire le 7 décembre 2021 : « portant règlementation des bruits de voisinage par des particuliers »

Article 2

Pour leurs travaux de construction, de bricolage, de jardinage, d'entretien des espaces verts et naturels à proximité des zones habitées, les particuliers peuvent utiliser outils et appareils divers dont l'intensité sonore peut constituer une gêne pour le voisinage, uniquement les jours et heures indiqués ci-dessous :



- Les jours ouvrables du lundi au samedi inclus de 8H à 12H et de 13H30 à 20H.

- Les jours fériés du lundi de Pentecôte et du 8 mai de 9H à 12H et de 13H30 à 19H.

En conséquence, tous les outils et appareils qui génèrent un bruit gênant pour le voisinage sont expressément interdits les dimanches et les autres jours fériés en Alsace Moselle.

Article 3

Les pétards et autres feux d'artifice sont interdits sauf pendant les nuits du 13 au 14 juillet et du 31 décembre au 1^{er} janvier de 20h à 1h.



Le non-respect de cet arrêté sera sanctionné par la gendarmerie et par les Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigades Vertes).

Numéro de téléphone de la gendarmerie d'Altkirch : 03.89.88.55.55

Numéro de téléphone du poste central de la Brigade Verte : 03.89.74.84.04

Je fais appel à votre sens civique pour respecter cet arrêté municipal et vos voisins.

Le maire, Madeleine GOETZ

ENTRETIEN ET DENEIGEMENT DES TROTTOIRS ELAGAGE DES PLANTATIONS LE LONG DES VOIES

Les Bulletins municipaux rappellent régulièrement, et avec un succès inégal, les obligations des riverains quant à l'entretien des trottoirs pendant toute l'année et l'élagage des branches quand elles débordent sur les voies publiques.

Le nouvel arrêté municipal n°8-2021 pris le 7 décembre 2021 est plus détaillé que l'ancien de 1999.

Son article 2 précise que le balayage est à faire par le propriétaire ou par le locataire; précise que ce balayage concerne les trottoirs, les caniveaux, les rigoles, dans la partie de la chaussée entre le domaine privé et la rigole ; précise que le balayage est aussi à faire devant les propriétés non bâties. Son article 3 précise qu'il faut dégager les grilles et les avaloirs des tabourets siphons pour assurer l'écoulement des eaux de pluie.

Ses articles 5 et 6 précisent les obligations de déneigement et de lutte contre le verglas.

L'article 7 précise que les obligations d'élagage des arbres, arbustes et autres plantations.

L'article 8 introduit la possibilité pour le maire de faire faire les travaux d'entretien, de déneigement, d'élagage aux frais du propriétaire ou du locataire négligent.

J'appelle votre attention sur le fait que la responsabilité civile, voire pénale est susceptible d'être engagée par toute personne qui a subi un préjudice corporel, à cause de la non observation de cet arrêté.



Voici les principaux articles de l'arrêté n°8-2021 du 7 décembre 2021 :

ARTICLE 2 :

Dans toutes les rues de la Commune, les **propriétaires** ou les **locataires** sont tenus de balayer ou de faire balayer, au moins une fois par semestre ou en cas de nécessité, les **trottoirs**, les **caniveaux** et les **rigoles** au-devant de leur **immeuble bâti ou non bâti**, sur toute leur longueur et largeur.

Le désherbage sur les trottoirs, dans les caniveaux et les rigoles doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

En l'absence de bordures de trottoirs, le balayage et le désherbage sont à faire dans la partie de la voie **entre le domaine privé et la rigole**.

ARTICLE 3 :

La tenue en état de propreté des **grilles** placées sur les tabourets siphons et dans les rigoles, ainsi que les **avaloirs** dans les trottoirs, est à la charge des propriétaires ou des locataires. Cet état de propreté doit être permanent pour permettre la bonne évacuation des eaux pluviales dans la canalisation.

ARTICLE 4

Les propriétaires ou les locataires sont tenus d'enlever ou de faire enlever les produits du balayage ou du désherbage. Il est expressément interdit de les jeter dans les tabourets-siphons.

ARTICLE 5

Par temps de **neige** ou de **gelée**, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer ou de faire balayer la neige sur le trottoir au droit de leur immeuble bâti ou non bâti, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Il est interdit de sortir sur le trottoir et dans la rue, la neige ou la glace provenant des cours.

ARTICLE 6

Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques devront participer à la lutte contre le **verglas** en jetant du sel ou du sable sur toute la largeur du trottoir bordant leur immeuble bâti ou non bâti.

ARTICLE 7

Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la Commune, doivent effectuer l'**élagage** des **arbres, arbustes et autres plantations** situées sur leur propriété et dont les branches, branchages et feuillages dépassent sur le domaine public.

Cet élagage aura lieu selon un plan vertical mené depuis le parement extérieur de la clôture et sur toute la hauteur des plantations.

ARTICLE 8

Dans le cas où les propriétaires ou les locataires riverains négligeraient de se conformer aux prescriptions ci-dessus, la **Commune fera faire d'office et à leurs frais, les travaux de nettoyage ou d'élagage nécessaires**, après une mise en demeure restée sans effet.

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Je fais appel à votre sens civique pour respecter cet arrêté municipal.

Le maire, Madeleine GOETZ



VOS ARBRES VOS ARBUSTES VOS HAIES VOS.....VOISINS

Vous avez le droit de planter des arbres, des arbustes, des haies à proximité de la propriété de vos voisins. Mais il vaut mieux connaître la réglementation et l'abondante jurisprudence en la matière.

Distances à respecter

Sauf réglementation spécifique de lotissement par exemple, il faut respecter les distances suivantes entre votre plantation et la limite de la propriété voisine

- 0.5 mètre minimum si l'arbre (ou l'arbuste ou la haie) atteindra une hauteur maximale inférieure à 2 mètres
- 2 mètres minimum si l'arbre (ou l'arbuste ou la haie) atteindra une hauteur maximale supérieure à 2 mètres



Attention : pour être sûr de respecter les distances avec la propriété voisine, sachez qu'elles sont mesurées à partir du milieu du tronc... lequel s'élargit avec l'âge.

Qui doit ou peut couper et quand ?

- a) Si les distances ne sont pas respectées, le voisin peut demander au propriétaire l'élagage ou l'abattage de l'arbre par courrier recommandé avec accusé de réception. Mais le voisin doit prouver le dommage ou la gêne qu'il subit.

Si le propriétaire ne réagit pas, le voisin peut saisir le conciliateur de justice, voire entreprendre un recours en justice.

- b) Si des branches avancent sur le terrain du voisin, c'est au propriétaire de l'arbre de les couper. Le voisin peut obliger le propriétaire à le faire avec l'aide de la justice, mais il ne peut pas le faire lui-même. Sauf s'il s'agit de ronces ou de racines, mais en arrêtant de couper en limite de propriété
- c) Bien entendu, si la haie est mitoyenne, son entretien relève des 2 voisins, chacun de son côté



Attendre que les fruits tombent

Les fruits appartiennent au propriétaire de l'arbre, y compris les fruits sur les branches qui débordent chez le voisin. Celui-ci ne peut pas les cueillir, mais il peut attendre qu'ils tombent sur son terrain et les ramasser.

QUAND et COMMENT CONTACTER LA COMMUNAUTE

La Communauté de communes du Sundgau (CCS) exerce des compétences qui peuvent vous amener à prendre directement contact avec elle.

Le siège de la CCS est au 39 avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards. Quartier Plessier. Bâtiment 3. – Boîte postale 19 – 68131 ALTKIRCH cedex.

ACCUEIL GENERAL : 03.89.08.36.20 – accueil@cc-sundgau.fr

URGENCE EAU : 03.89.07.40.40

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Ce service est votre unique interlocuteur pour vos démarches administratives telles que : demande de branchement, signalement de votre arrivée ou de votre départ du logement, renseignements sur la facturation, etc...

La responsable du Pôle Eau et assainissement est Mme Aude HIRSCHY :

03.89.07.47.57 - canalisations@cc-sundgau.fr ou a.hirschy@cc-sundgau.fr

TRI ET VALORISATION DES DECHETS :

Le maire ou la mairie de Tagsdorf 03.89.07.86.93 ou mairie.tagsdorf@wanadoo.fr, est à informer s'il y a un problème avec le conteneur des déchets verts ou le conteneur des bouteilles vides situés devant le skate-park au Dorfmatte Weg.

POUR TOUT LE RESTE IL FAUT S'ADRESSER DIRECTEMENT A LA CCS.

Le responsable du service de valorisation des déchets est Mme Aline MANGIN :

03.89.08.36.24 – a.mangin@cc-sundgau.fr ou bien-trier@cc-sundgau.fr

ENFANCE ET JEUNESSE

Le périscolaire d'Emlingen dépend de ce service.

La coordinatrice Jeunesse est Mme Noémie LOPEZ :

03.89.25.53.86 (antenne-jeunesse)

03.89.07.19.77 (périscolaire à Emlingen) - enfance@cc-sundgau.fr

AIDE A LA MOBILITE

Anciennement TAXI DES AINES. Participation financière demandée. Pour les 75 ans et plus ; pour les handicapés (sous conditions)

Lundi au vendredi de 7h à 19h –

03.89.08.36.20 - accueil@cc-sundgau.fr